

# Bref historique Seuils planchers et financement PSOC

Présentation dans le cadre de l'assemblée générale régulière de  
la TROC Montérégie

4 juin 2024

# Niveaux de financement et balises... un long périple

- De 2003 à 2023: Balises de financement avec un seuil plancher et un plafond réparti selon des niveaux de financement;
- 2020 à 2023: Travaux de la TROC Montérégie en vue d'adopter des balises de financement des organismes en fonction de la masse salariale et des frais de fonctionnement;
- Octobre 2021: adoption des balises de bases de financement à la mission par la TROCM;
- Novembre 2022: révision des balises de bases de financement à la mission par la TROCM;
- Juin 2023: dépôt, par le CISSSMC, d'un premier projet pilote de balises de financement;
- Août 2023: dépôt du projet pilote final.

# Balises de financement inscrites au Cadre de référence de la Montérégie jusqu'à l'adoption du projet pilote

Voici les balises de financement inscrites au Cadre de référence de la Montérégie (aide/entraide, milieux de vie, regroupement, organisme sensibilisation et défense des droits) :

- **Niveau 1 (35 000 \$ maximum)** : Organismes communautaires principalement bénévoles ayant peu de frais d'exploitation fixes, etc.
- **Niveau 2 (de 35 001\$ à 60 000\$)** : Organismes communautaires ayant besoin d'au moins un permanent et ayant des frais d'exploitation fixes et significatifs, des dépenses significatives liées à l'infrastructure et à l'accomplissement de la mission, un territoire peu étendu.
- **Niveau 3 (de 60 001\$ à 150 000\$)** : Organismes communautaires disposant d'une équipe pour réaliser ses activités, un rayonnement élargi, des dépenses significatives liées à l'infrastructure et à l'accomplissement de la mission, un territoire étendu.

# Balises de financement inscrites au Cadre de référence de la Montérégie jusqu'à l'adoption du projet pilote

Voici les balises de financement inscrites au Cadre de référence de la Montérégie (hébergement) :

- **Niveau 1 (105 000 \$ maximum)** : Organismes d'hébergement ayant un nombre restreint de lits (3 maximum), etc.
- **Niveau 2 (105 001\$ à 255 000\$)** : Organismes d'hébergement ayant un nombre de lits supérieur à 3, etc.
- **Niveau 3 (255 001\$ à 400 000\$)** : Organismes d'hébergement ayant un encadrement qualifié et important des personnes particulièrement vulnérables, un nombre de lits égal ou supérieur à 9, etc.

# Seuils planchers projet pilote août 2023 du CISSS MC

La méthode retenue vise l'atteinte de seuils planchers déterminés par typologie établis sur la base du nombre minimal d'employé jugé nécessaire au fonctionnement d'un organisme.

*« Selon une analyse effectuée par la TROCM, les ressources humaines représentent approximativement 80 % du budget total requis pour un fonctionnement adéquat. », CISSS Montérégie Centre*

# Seuils planchers CISSS MC

## CALCUL DES SEUILS PLANCHERS

1 ETC	Salaire moyen 31,90 \$/hre	Charges sociales 16,932%	Total Salaire = 80%	Fonctionnement = 20%	Total Dépenses = 100%
35h/sem X 52 sem	58 058 \$	9 830,38 \$	67 888,40 \$	16 972 \$	84 860,40 \$

Typologie	Nombre d'employés	Salaires	Charges sociales	Total Salaires	Fonctionnement	Total SEUIL PLANCHER
Aide et entraide	5	290 290 \$	49 152 \$	339 442 \$	84 860 \$	424 302 \$
Organismes de sensibilisation, de promotion et de défense des droits	3	174 174 \$	29 491 \$	203 665 \$	50 916 \$	254 581 \$
Milieus de vie et de soutien	5	290 290 \$	49 152 \$	339 442 \$	84 860 \$	424 302 \$
Regroupements régionaux	1	58 058 \$	9 830 \$	67 888 \$	16 972 \$	84 860 \$
Organismes d'hébergement	10	580 580 \$	98 304 \$	678 884 \$	169 721 \$	848 605 \$